



Directives pour la classe «Débutants» (31)

1 Objectif

- 1.1 Avec la classe «Débutants» la Fédération des Sociétés Philatéliques Suisse (FSPHS) donne la possibilité à des collectionneurs qui n'ont jamais concourus de faire leurs premiers pas avec une collection de compétition. Ils bénéficieront de conseils individuels prodigués par des juges et par des exposants chevronnés. La classe «Débutants» propose une première étape avant de participer plus tard dans des classes de compétition 1 à 11 selon l'art. 3.52 du Règlement d'exposition de la FSPHS.
- 1.2 Pour le soutien des débutants la FSPHS propose un guide permettant l'élaboration d'une collection destinée à participer à une compétition.

2. Dispositions générales

- 2.1 Sont considérés en tant que débutant, dans l'esprit de ce règlement, d'une part les collectionneurs qui n'ont jamais réalisés une collection d'exposition («vrais novices»), d'autre part aussi des exposants venant d'un autre secteur désirant participer, avec une toute nouvelle collection jamais exposée, dans une pour eux nouvelle classe de compétition.
- 2.2 Pour définir ce qu'est un exposant venant d'un autre secteur les classes de compétition sont réparties en quatre groupes suivants:
 - Groupe A: **«Timbres et vignettes»:**
Philatélie traditionnelle (classe 1 et 2), Entiers (classe 5), Timbres militaires suisses (classe 10) et Philatélie fiscale (classe 11).
 - Groupe B: **«Exploitation et développement de la poste»**
Histoire postale (classe 3 et 4) ainsi que Aérophilatélie (classe 6).
 - Groupe C: **«Matériel à caractère documentaire»**
Astrophilatélie (classe 7) ainsi que Maximaphilie (classe 9)
 - Groupe D: **«Thématique»**
Philatélie thématique (classe 8).

Un collectionneur qui a déjà exposé dans une des classes de compétition des groupes A à D, devient alors un exposant venant d'un autre secteur quand il participe pour la première fois dans une classe de compétition d'un autre des quatre groupes ci-dessus.
- 2.3 Les mêmes conditions s'appliquent aux novices et aux exposants venant d'un autre secteur.
- 2.4 La classe «débutants» ne sera proposée qu'en degré II.
- 2.5 Les conditions du Règlement d'exposition de la FSPHS sont appliquées au cas où les présentes directives auraient des lacunes.

3. Conditions de participation

- 3.1 Pour l'admission des exposants les art. 5.11 et 5.22 du Règlement d'exposition de la FSPHS s'appliquent.



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS PHILATÉLIQUES SUISSES (FSPHS)

- 3.2 Les exposants doivent être personnellement présents, le dernier jour de l'exposition, lors de la rencontre de conseils avec les juges.
- 3.3 Les exposants disposent pour leurs collections d'un à maximum trois cadres.
- 3.4 En classe «débutants» une collection ne peut être présentée que deux fois. Si lors de la première présentation elle ne contient pas encore 3 cadres elle devra en contenir un de plus lors de la seconde présentation.
- 3.5 L'inscription s'effectue avec le formulaire d'inscription officiel (art. 5.24 du Règlement d'exposition de la FSPHS).

4. Conseils et évaluation

- 4.1 Le conseil personnalisé de l'exposant et l'évaluation de sa collection sont réalisés par un juge attribué à sa classe de concours.
- 4.2 L'évaluation doit permettre au débutant d'acquérir de nouvelles connaissances et recevoir des conseils pour qu'il puisse développer sa collection à un niveau de compétition supérieur.
- 4.3 L'évaluation de la collection dans la classe «Débutants» se base sur le schéma d'évaluation de la classe de compétition dans laquelle la collection sera plus tard exposée. Ne seront considérés que les critères influençant de manière significative son élaboration. Ne seront pas valorisés les sous-critères «importance» respectivement «innovation» (dépendant principalement du choix du thème) et «rareté» (qui peut toujours, au cours de l'évolution de la collection, se développer).

Cela est représenté par les schémas ci-après:

Classes 1-11 (sans 8)	score maximal	Classe 8	score maximal
<i>Titre & plan</i>	8	<i>Titre & plan</i>	8
<i>Etendue</i>	8	<i>Elaboration</i>	8
Importance	—	Innovation	—
<i>Connaissances</i>	8	<i>Connaissances thématiques</i>	6
<i>Recherche</i>	4	<i>Connaissances philatéliques</i>	6
<i>Conservation</i>	8	<i>Conservation</i>	8
Rareté	—	Rareté	—
<i>Présentation</i>	4	<i>Présentation</i>	4
TOTAL	40	TOTAL	40

- 4.4 L'évaluation se base uniquement sur le schéma de l'art. 4.3 de ce règlement. Un novice qui présente une collection avec trois cadres ne peut pas demander ni exiger une évaluation complémentaire basée sur la base du schéma ordinaire des futures classes de concours envisagées.
- 4.5 La séance de conseils personnalisés se déroule le dernier jour de l'exposition. Le président du jury peut convenir, à l'avance avec les organisateurs de l'exposition, un plan définitif pour les entretiens personnalisés.



5. Critères d'évaluations

5.1 Collections de débutants pour les classes de compétition futures 1 à 11 (sans 8)

5.11 Titre et plan

Le titre doit être formulé précisément et le contenu comme la période de la collection doit être explicité exactement. Une courte introduction doit définir le thème pour que le visiteur s'en imprègne. Le plan doit définir l'objectif de la collection d'une manière compréhensible et contenir une logique de construction.

5.12 Etendue

La collection doit présenter et développer un thème qui si possible représente un tout et doit être finalement suffisant pour sa compréhension. Le matériel doit être bien choisi pour obtenir un résultat optimum en fonction de l'objectif de la collection. Les textes d'accompagnement doivent être brefs, précis et se rapporter directement au matériel présenté.

5.13 Connaissances

Celles-ci doivent être démontrées au moyen des pièces présentées et du texte explicatif annexé. Elles seront justifiées par la qualité des pièces présentées et la pertinence de leur description. Il est important de présenter différents éléments philatéliques et aussi en relation avec l'histoire postale.

5.14 Recherche

Il faut présenter des analyses pertinentes basées sur une étude personnelle de la littérature technique plutôt que reprendre simplement des textes de catalogues. Ce n'est pas la quantité de textes présentés, mais surtout la qualité de ceux permettant d'arriver à l'objectif, qui seront jugés.

5.15 Conservation

Les pièces présentées doivent être de la meilleure des qualités permettant de mettre en valeur le thème choisi. Les niveaux de qualité peuvent être très différents en fonction du thème choisi. Il en sera tenu compte lors du jugement. Autant que possible, les documents devraient se présenter sous la forme de documents et de timbres-poste en bon état de conservation et les cachets avoir une lisibilité parfaite.

5.16 Présentation

Par une présentation propre, élégante (mais pas trop colorée) et une disposition claire la collection sera mise en valeur.

5.2 Collections de débutants pour la classe de compétition future 8

5.21 Titre et plan

Le choix du titre doit être compréhensible. Une structuration parlante et facilement compréhensible, bien structurée permet au visiteur une meilleure appréciation et compréhension de la collection. Pour apprécier facilement le contenu et le volume une suite logique est nécessaire. Le titre et le plan ne font sens que s'ils sont parfaitement coordonnés.

5.22 Elaboration

Le but recherché de la collection, et surtout le développement du thème choisi doit être approfondi soigneusement. Tous deux apportent les aspects essentiels du sujet adopté, qui comprend la recherche, la logique de construction, l'originalité, le tout accompagné de matériel adéquat. Les textes d'accompagnement doivent être brefs et précis mais bien se rapporter au matériel nécessaire pour illustrer les différents aspects du thème choisi. Ils doivent mettre en valeur les documents présentés. Un fil rouge doit conduire le visiteur au travers du thème afin de lui raconter une histoire.



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS PHILATÉLIQUES SUISSES (FSPHS)

5.23 Connaissances thématiques

Cela se ressent dans la justesse, la prégnance et la justesse (termes techniques compréhensibles) des textes accompagnant le contenu des textes choisis et l'utilisation correcte du matériel présenté.

5.24 Connaissances philatéliques

Celles-ci doivent se ressentir dans l'expression d'un mélange adapté du matériel présenté (si possible beaucoup de matériel et éléments divers). Un choix de matériel correspondant et une description exacte philatélique et postale démontrent un haut niveau de connaissances. Les études personnelles seront justifiées par une étude adaptée aux pièces présentées.

5.25 Conservation

Les pièces présentées doivent être de la meilleure des qualités permettant de mettre en valeur le thème choisi. Les niveaux de qualité peuvent être très différents en fonction du thème choisi. Il en sera tenu compte lors du jugement. Autant que possible, les documents devraient se présenter sous la forme de documents et de timbres-poste en bon état de conservation et les cachets avoir une lisibilité parfaite.

5.26 Présentation

Par une présentation propre, élégante (mais pas trop colorée) et une disposition claire la collection sera mise en valeur.

1^{er} mars 2021

Le président central

Le responsable du dicastère Expositions

Rolf Leuthard

Jürg Roth